



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 24

Réunion Restreinte du : **Mardi 01 mars 2022**

Présidence : **M. BOURICHA Guy**

Présents : **Mmes REGNIER Ludivine (CTD PPF) - BERNARDINI Laurence
MM. ARROUB Amin (CTD DAP) - GUILLAUME Loïc – GERBY Hubert – BAUMANN
Frédéric**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Desideratas
- RAPPELS

BO N°9 du 05 Janvier 2022 du Comité Directeur :

INFORMATIONS : A la suite des nouvelles mesures sanitaires, le Président fait un point sur les problèmes rencontrés par les clubs à la suite d'un grand nombre de cas Covid enregistré. Les matchs seniors, jeunes et féminines seront reportés à condition que les clubs présentent aux moins 4 attestations positives de cas dans l'équipe ou une attestation de l'ARS (**3 attestations nécessaires concernant le foot à effectif réduit**).



INFORMATION

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour la manifestation suivante :

SAMEDI 18 JUIN 2022 : U6 à U9 – JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Pour les clubs ne possédant qu'un seul terrain : Déroulement sur toute la journée.

MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9 (ou inversement)

Pour les clubs possédant deux terrains : Déroulement sur la demi-journée.

MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Le club « Accueil » s'engage à :

- Mettre à disposition des vestiaires pour les équipes
- Prévoir le matériel pédagogique : coupelles, ballons, chasubles...
- Installer les terrains
- Organiser les rotations
- Prévoir l'encadrement (accueil des équipes, arbitrage, sécurité)
- Mettre à disposition une sono

Les clubs souhaitant organiser cette manifestation sont priés d'adresser leur candidature par e-mail au District du Var à secretariat@var.fff.fr

Pour tout renseignement que vous jugerez nécessaire contactez M. Amin ARROUB (CTD DAP) au 06 74 29 29 09

CATEGORIE U13-U8-U9-U10-U11 FEMININES

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 12/03/2022

U13F – CRITERIUM - EXCELLENCE

SC TOULON / FC PUGET SUR ARGENS du 05.02.2022 (24325172)

CA LE CANNET / HYERES FC 1 du 29.01.2022 (24325170)

INSCRIPTIONS

U9F / U11F (Plateaux) : AS SAINTE MAXIME



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

AMENDE FINANCIERE

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

3^{ème} parution – Amende financière de 31€

Journée du 29/01/2022

CRITERIUM U13F

SC DRAGUIGNAN / LA SEYNE du 29/01/2022 (24325173)

DESIDERATA

EQUIPES NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

CRITERIUM / U13F :

CARQUEIRANNE LA CRAU US - LE REVEST FC

CATEGORIE U13-U12-U11-U10 GARÇONS

CORRESPONDANCE

FC ROCBARON : U11G – PRE EXCELLENCE – EQUIPE : FORFAIT GENERAL

BRAS A ET S : U13G – HONNEUR Poule A – EQUIPE : FORFAIT GENERAL

SC TOULON 3 : U10G – HONNEUR – EQUIPE : FORFAIT GENERAL

INFORMATIONS - APPLICATION DU REGLEMENT

MY IDEAL SOCCER ACAD 2 : En raison du dépassement du nombre de joueurs U12 autorisés en catégorie U13, le département technique reclasse l'équipe de la poule U13 Honneur B vers la poule U12 PRE Excellence B. L'équipe intégrera le championnat à partir de la 3^{ème} journée. Le match prévu le 5 mars est annulé.

BESSE SPORT : Engagement d'une équipe U11 Honneur, intégration de l'équipe sur le plateau J2 de Val D'issole.

AS LES VALLONS 2 : En raison du dépassement du nombre de joueurs U12 autorisés en catégorie U13, le département technique reclasse l'équipe de la poule U13 Honneur A vers la poule U12 Honneur B. L'équipe intégrera le championnat à partir de la 3^{ème} journée. Le match prévu le 5 mars est annulé.



PLATEAUX 3^{ème} Phase Déroulement des plateaux

U11G – U10G

Déroulement des plateaux 3^{ème} Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes. Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES AMENDE FINANCIERE

3^{ème} PHASE - Journée 1 du 26/02/2022

U13G

EXCELLENCE

Poule C :

GARDIA CLUB 3 : FORFAIT (Equipe absente au coup d'envoi)

HONNEUR

Poule B :

AS SAINT CYR 3 : FORFAIT (Equipe absente au coup d'envoi)

U12G

HONNEUR :

Poule A :

SIGNES : FORFAIT (Equipe absente au coup d'envoi)

U11G

EXCELLENCE :

AS SAINT CYR : FORFAIT (Equipe absente au coup d'envoi)

HONNEUR :

Poule A :

SAINT MAXIMIN O : FORFAIT (Equipe absente au coup d'envoi)

Poule B :

LE PRADET : FORFAIT (Equipe absente au coup d'envoi)

U10G

HONNEUR :

Poule B :

SOLLIES FARLEDE : FORFAIT (Equipe absente au coup d'envoi)



RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

3^{ème} parution – Amende financière de 31€
2^{ème} PHASE - Journée 8 du 29/01/2022

U13G

U13G HONNEUR

Poule A :

FC LAVANDOU BORMES 1 / AS SAINT CYR 3 (54906.1)

U12G

U12G PRE EXCELLENCE

Poule A :

FC PUGET SUR ARGENS 2 / LE MUY FC 2 (54527.1)

Poule B :

US LA CADIERE 2 / US CUERS PIERREFEU 2 (54572.1)

PLATEAUX U11G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR : Amende financière de 20 €
3^{ème} PHASE - Journée 1 du 26/01/2022

RAPPEL DES FEUILLES DE MATCH AVANT AMENDES

PLATEAUX U10G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR : Amende financière de 20 €
3^{ème} PHASE - Journée 1 du 26/01/2022

RAPPEL DES FEUILLES DE MATCH AVANT AMENDES

DESIDERATA

EQUIPE MIXTE

Dans l'intérêt des enfants, la Section FOOT EDUCATIF accorde, à titre exceptionnel, aux équipes ci-dessous désignées le droit de jouer en groupant 2 catégories d'âge successives (Il est bien entendu que la catégorie retenue doit être celle correspondante à l'âge le plus élevé) :

U13G Pré Excellence – MAR VIVO AV S

U13G Honneur – MY IDEAL SOCCER - LE MUY FC

U12G Honneur - GRIMAUD FC

U11G Honneur – TARADEAU O

U11G Honneur – SAINT ZACHARIE



PIVOTTE SERINETTE : Pour cause médicale et après accord de la Ligue Méditerranée 3 joueurs de l'équipe U11G sont autorisés à jouer en catégorie inférieure U10G et 1 joueuse U12F est autorisée à jouer en U9F-U11F et U11G.

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13G : FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence

U12G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 3 - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence A - Pré Excellence A – Honneur A

U12G : RACING FC TOULON – Honneur

U11G : LORGUES ET S - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence 1 et 2 - Pré Excellence – **US VAL D'ISOLE** Honneur – FC US TROPEZ

U10G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - PIGNANS US Honneur - **US VAL D'ISOLE** Honneur

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BANDOL US Excellence - Pré Excellence ; FREJUS SAINT RAPHAËL Gaby ROBERT – Excellence 1 et 2 – Honneur – SOLLIES FARLEDE Pré Excellence

U12G : SPORTING CLUB TOULON Excellence 1 - **US VAL D'ISOLE** Excellence - LORGUES ET S - CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BRIGNOLES AS Excellence - LA LONDE ST O Excellence - RIANUS US Honneur - FLAYOSC AC Pré Excellence

U11G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU US 2 - BRIGNOLES AS Excellence - BANDOL US Pré Excellence – Honneur - FLAYOSC AC Pré Excellence

U10G : BRIGNOLES AS Excellence - BANDOL US Honneur - FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence - FLAYOSC AC Pré Excellence - FC US TROPEZ

RAPPELS

GARÇONS

Correspondances

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.

- Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables pour le respect des niveaux. (Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)

2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.

AMENDE FINANCIERES des 2^{ème} et 3^{ème} PHASES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13 et U12

Modification d'horaire arrivée hors délais : 10 €



1^{ère} PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais : 8 €

2^{ème} PARUTION : Absence de Feuille de match : 16 €

3^{ème} PARUTION : Traitement du dossier : 31 €

RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT PITCH U13/U12 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux plateaux du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

INFORMATIONS IMPORTANTES

RAPPEL DU REGLEMENT

PARTICIPATION : En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

En U13 possibilité de 3 U12 maximum par équipe

En U12 possibilité de 3 U11 maximum par équipe

En U11 possibilité de 3 U10 maximum par équipe

En U10 possibilité de 3 U9 maximum par équipe

Nous vous demandons de respecter le nombre de joueurs (trois) pouvant participer en catégorie supérieure, car lors de la saison 2022/2023, l'élaboration des Poules se fera en conséquence.

LICENCES : Tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

RAPPEL DES HORAIRES : Conformément au règlement il est impératif de tenir les horaires.

MATIN : de 10 H à 12 H - **APRES MIDI** : 14 H à 17 H 30 (**Aucune convocation entre 12 H et 14 H**)

FEMININES

RAPPEL

LICENCES : Toute joueuse, dirigeante, éducatrice ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Nous vous demandons de respecter :



- **Le nombre de joueuses pouvant participer aux rencontres**
- **Le nombre de joueuses pouvant participer en catégorie supérieure.**

En U13F possibilité de 3 U11F maximum par équipe

En U11F possibilité de 3 U9F maximum par équipe

Correspondances

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.

- Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables **POUR LE RESPECT DES NIVEAUX**.

(Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)

2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.

AMENDE FINANCIERES des 2^{ème} et 3^{ème} PHASES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13 et U12

Modification d'horaire arrivée hors délais : 10 €

1^{ère} PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais : 8 €

2^{ème} PARUTION : Absence de Feuille de match : 16 €

3^{ème} PARUTION : Traitement du dossier : 31 €

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT PITCH U13/U12 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux plateaux du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.



District du Var de Football



*Prochaine réunion
Mardi 08 Mars 2022*

Le Président : Guy BOURICHA